



Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Foy Procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2025

Présences

M. Claude Kouamo, parent
M. Martin Fournier, parent
Mme. Cynthia Anne, parent
M. Jean Saintilme, parent
M. Didier Mubalama, parent

Mme. Gabrielle Poulin, TES
Mme. Isabelle Saint-Onge, enseignante
Mme. Justine Lepage, enseignante

Autres présences

Mme. Natalie Blais, directrice
Mme. Heather Moores, directrice adjointe
Mme. Geneviève Nadeau, directrice adjointe

Mme. Fatima Tedjini, technicienne en service de garde
Mme. Yasmine Bouazza, rédactrice

Absence

Ordre du jour

19 h 00 1. Ouverture

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Présentation des membres
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour du 7 octobre 2025

2. Formation du CE

- 2.1. Règles de régie interne du CE de Notre-Dame-de-Foy

3. Élections et nominations

- 3.1. Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur
- 3.2. Élection du président (e)
- 3.3. Élection du ou de la vice-président(e)

19 h 10 4. Dénonciation d'intérêts et divulgation des renseignements personnels

19 h 15 5. Calendrier proposé des rencontres

19 h 25 6. Intervention du public

19 h 25 7. Informations

- 7.1. De la présidence
- 7.2. Du représentant au comité de parents
- 7.3. De la représentante de la communauté
- 7.4. Des représentants des membres du personnel
- 7.5. De la directrice

19 h 35 8. Approbations

- 8.1. Programmation des activités à l'extérieur des locaux
- 8.2. Activités payées par les parents

19 h 45 9. Consultations

19 h 50 10. Adoption

- 10.1. Budget annuel de fonctionnement du conseil

19 h 55 11. Fermeture

- 11.1. Date de la prochaine rencontre
- 11.2. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance

Mme Blais ouvre la séance à 19 :04 après avoir constaté qu'il y a quorum.

1.2. Présentation des membres

Un tour de table est effectué afin que chaque membre se présente.

1.3. Adoption de l'ordre du jour du 7 octobre 2025

Mme Blais procède à la lecture de l'ordre du jour.

C.E 2025-2026-01	Sur proposition de M. Martin Fournier, appuyée par M. Claude Koumao, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.
-------------------------	---

2. FORMATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2.1. Règles de régie interne du conseil d'établissement de Notre-Dame-de-Foy

Règles de fonctionnement du conseil d'établissement

Mme Blais rappelle que les règles de fonctionnement du conseil d'établissement découlent de la Loi sur l'instruction publique, article 67, et doivent être adoptées annuellement. Les premières pages du document présentent les grandes définitions ainsi que les rôles de chacun. Le président est choisi à la première séance parmi les parents, pour un mandat d'un an. Le vice-président assiste le président ou le remplace en cas d'absence. Le rôle du directeur est de préparer l'ordre du jour en collaboration avec la présidence. Le mandat des membres est de deux ans. En cas de vacance, un remplaçant déjà désigné prend le relais.

Quorum et décisions

Le quorum est atteint avec un minimum de trois parents sur cinq. Sans quorum, la séance ne peut avoir lieu. Toute décision du CE doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. En cas d'égalité lors d'un vote, le président dispose d'un vote prépondérant.

Procès-verbaux et participation

Les procès-verbaux sont déposés dans la semaine suivant la rencontre. Tous les parents peuvent assister aux séances du CE. Les interventions doivent être annoncées à l'avance, inscrites à l'ordre du jour et transmises à la présidence ou à la direction de l'école.

3. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS

3.1. Nomination d'une présidence d'élection et d'un scrutateur

Mme Blais se propose à titre de présidente d'élection. Elle explique les règles applicables au vote et ouvre la période de mise en candidature.

3.2. Élection de la présidence

M. Fournier se propose au poste de président et est élu par acclamation.

3.3. Élection de la vice-présidence

M. Kouamo se propose au poste de vice-président et est élu par acclamation.

4. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS ET DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Mme Blais remet aux membres du CE deux documents : l'un concernant la divulgation des renseignements personnels et l'autre relatif à la dénonciation d'intérêts. Les membres du CE complètent ces documents durant la rencontre.

5. CALENDRIER DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Mme Blais annonce les dates de rencontre du CE pour l'année 2025-2026, soit :

- 7 octobre 2025
- 18 novembre 2025
- 16 décembre 2025*
- 17 février 2026
- 24 mars 2026*
- 19 mai 2026
- 16 juin 2026

Elle précise que les séances se tiennent habituellement le 3^e mardi du mois. Cinq rencontres sont inscrites au calendrier, auxquelles s'ajoutent deux dates supplémentaires, prévues au besoin, pour des séances extraordinaires ou pour remplacer une rencontre annulée (ex. tempête de neige).

C.E 2025-2026-02	Sur proposition de Mme. Fatima Tedjini, appuyée par Mme Isabelle St-Onge, il est résolu unanimement d'adopter le calendrier des rencontres du conseil d'établissement pour l'année 2025-2026.
-------------------------	---

6. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Pas d'intervention du public.

7. INFORMATIONS

7.1. De la présidence

M. Fournier n'a aucune information à transmettre.

7.2. Du représentant au comité de parents

M. Fournier n'a aucune information à transmettre.

7.3. De la représentante de la communauté

Mme Cindy-Lee McKenzie, qui travaille avec Espace Ressource Famille, est la représentante de la communauté au CE. Elle n'était pas disponible pour cette rencontre, mais sera présente lors des prochaines. Ce représentant n'a pas de droit de vote.

7.4. Des représentants des membres du personnel

Aucune information n'est transmise.

7.5. De la directrice

Mme Blais souligne que le premier mois d'école s'est bien déroulé, avec une équipe et des élèves dynamiques. Elle mentionne que, malgré la charge de travail, il est très agréable de travailler auprès des enfants.

Mme Moores précise que, comme à chaque début d'année, une thématique a été mise de l'avant. Cette année, le thème portait sur la bande dessinée. En septembre, les élèves ont rencontré un bédéiste, visité la Maison de la BD et participé à une visite guidée. Chaque classe a également lu des bandes dessinées. Cette approche a été très appréciée des élèves et a constitué une nouvelle manière de les initier à la lecture.

Mme Moores ajoute que l'école a participé au Défi Pierre Lavoie. Elle rappelle que Pierre Lavoie est un cycliste qui fait la promotion de la vie active auprès des jeunes, en organisant des événements, principalement autour du vélo. Dans la ville, certaines équipes parcourent 1000 km à vélo et amassent des fonds pour les écoles. L'an dernier, l'école a été sélectionnée. La semaine dernière, elle a reçu un chèque de 5 325 \$, somme qui sera réinvestie dans l'établissement.

8. APPROBATIONS

8.1. Programmation des activités extérieures des locaux

Mme Blais explique qu'en début d'année, les enseignants préparent et transmettent à la direction une programmation des activités prévues à l'école et à l'extérieur. Il y a six ans, ces activités étaient payantes, mais depuis cinq ans, le ministère de la Culture et de l'Éducation offre des mesures permettant aux écoles de proposer gratuitement des sorties aux élèves.

Lorsqu'un enseignant présente une activité, il doit indiquer la date, le type d'activité, son mode de financement ainsi que le domaine concerné (ex. univers social, sciences et activité physique, culture, etc.). La direction évalue alors si l'activité a une portée éducative et si elle est en lien avec le curriculum.

8.2. Activités payées par les parents

Mme Blais explique qu'à cette programmation s'ajoute habituellement, en juin, une activité plus sociale. Comme cette activité est facultative et payante, chaque parent peut choisir si son enfant y participe ou non. Dans le cas où l'élève n'y participe pas, il peut demeurer à la maison ou prendre part à une activité alternative organisée à l'école. Pour que l'activité facultative ait lieu, un minimum de 80 % de participation des élèves est requis.

Mme Blais souligne que l'école est très sensible à la situation financière des familles. Lorsqu'un élève ne participe pas à une activité, la direction communique avec les parents pour vérifier si le refus est lié à une contrainte financière. Dans ce cas, l'école peut couvrir discrètement les frais afin de ne pas pénaliser l'élève. Elle rappelle aussi que la Fondation des enfants découvreurs, regroupant les écoles Cœur-Vaillant, Campanile et Notre-Dame-de-Foy, permet de soutenir financièrement certaines familles pour les sorties ou le matériel scolaire.

C.E 2025-2026-03	Sur proposition de Mme Justine Lepage, appuyée par Mme Cynthia Anne, il est résolu unanimement d'adopter la programmation des activités scolaires telle que présentée.
-------------------------	--

9. CONSULTATIONS

Pas de consultations.

10. ADOPTIONS

10.1. Budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement

Mme Blais informe que le budget de fonctionnement du CE pour l'année est de 632 \$. Elle précise qu'auparavant, il était possible de conserver les sommes d'une année à l'autre ou de les réinvestir dans d'autres activités de l'école, mais que ce n'est plus le cas.

L'an dernier, le budget a servi à couvrir deux repas pour les membres du CE (décembre et juin). Il peut également être utilisé pour rembourser des frais de garde. Dans ce cas, un reçu manuscrit précisant le nom de la personne ayant assuré la garde et celui du parent concerné est nécessaire. Les membres du CE se disent d'accord avec cette décision.

Mme Tedjini propose d'examiner la possibilité d'avoir une éducatrice disponible sur place pour assurer la garde des enfants lors des rencontres du CE. Mme Blais considère qu'il s'agit d'une excellente idée et s'engage à faire un suivi.

C.E 2025-2026-04	Sur proposition de Mme Fatima Tedjini, appuyée par M. Martin Fournier, il est résolu unanimement d'adopter le budget de fonctionnement du CE tel que présenté.
-------------------------	--

11. FERMETURE

11.1. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre sera le 18 novembre 2025.

11.2. Levée de la séance

M. Fournier remercie les membres et la séance est levée à 19 :55.